



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/3453  
31 octobre 1955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST  
SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 29 octobre 1955, aucun changement n'était intervenu, en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct relatif à la semaine qui s'est terminée le 22 octobre 1955 (S/3449).

